



Paris, le 22 avril 2008 - n°98/D130

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Formation Agriculture

Réunion du 15 mai 2008

Fiches descriptives d'enquêtes présentées pour avis d'opportunité

	Page
Enquête aviculture 2008.....	2
Recensement de la pisciculture dans les DOM.....	6
Recensement agricole et enquête associée sur les méthodes de production agricole.....	9
Enquête sur les consommations d'énergie dans les coopératives d'utilisation de matériel en commun et les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux.....	13
Enquête Aquaculture.....	16

Demandes d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi N°51-7111 du 7 juin 1951 modifiée

Demande d'accès à des données détenues par l'Agence unique de paiement (AUP).....	20
---	----

Enquête aviculture 2008

1. Intitulé de l'enquête

Aviculture 2008

2. Service producteur

Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) du ministère de l'agriculture et de la pêche.

3. Service réalisant la collecte

Les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAF) du ministère de l'agriculture et de la pêche.

4. Historique de l'enquête

Les dernières enquêtes spécifiques à l'aviculture datent de 1982, 1987, 1995 et 2004

Le principe général est l'observation des structures et facteurs de production, ainsi que de la production elle-même sur une année.

Cette enquête intègre à chaque édition des questions nouvelles adaptées à l'évolution du secteur à la fois sur le plan technique et sur le plan économique.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits.

En 2004, l'enquête avait été réalisée en deux volets : une enquête principale par sondage auprès de 8000 exploitations et une enquête complémentaire par courrier auprès de 20000 autres exploitants, l'ensemble couvrant 66 départements.

Une première analyse des résultats sur l'évolution des bâtiments avicoles a été présentée dans la collection Agreste Primeur (n°165 de juillet 2005). Une publication, « enquête Aviculture 2004 » a présenté les principaux résultats dans la collection Agreste Chiffres et Données (n°176 de février 2006). Les données de cette enquête ont également servi à une étude de synthèse sur la filière dans le cadre de la crise de la grippe aviaire (Agreste Primeur n°177 d'avril 2006). L'institut technique de l'aviculture (ITAVI) a par ailleurs réalisé une étude approfondie sur la structure des exploitations avicoles, la production et les installations d'élevage, qui a été publiée par l'Office de l'élevage et est en cours de publication sur support SCEES.

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

Il est apparu important de pouvoir mesurer les évolutions du secteur depuis les cinq dernières années. Les conditions d'exploitation évoluent actuellement très vite, par exemple en matière de législation. En outre, la crise liée à l'épizootie de grippe aviaire en 2006 a accéléré la restructuration du secteur. La connaissance des structures de production est donc particulièrement d'actualité. L'enquête complétera également celles de l'automne 2008 sur les installations d'élevage des exploitations herbivores et porcines, permettant ainsi sur cette problématique de disposer d'informations sur l'ensemble des productions animales.

Les principaux thèmes abordés seront :

- le niveau de production pour chaque espèce (Gallus, dinde, canard, pintade..)
- la description du parc de bâtiments et des conditions d'élevage,
- les modalités de production : durée d'élevage, consommations d'aliments, ...
- les conditions de stockage des déjections animales, modalités de résorption des effluents, traitements, épandage
- la main d'œuvre
- la diversification de la production et les circuits de commercialisation
- les équipements en matière d'abattage

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Elle est à l'initiative du Ministère de l'agriculture et de la pêche.

Les divers services du Ministère, l'institut technique de l'aviculture (ITAVI) et l'Office de l'élevage sont les principaux utilisateurs potentiels.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

La production avicole ne bénéficiant d'aucun dispositif d'aide dans le cadre de la politique agricole commune, aucun fichier administratif n'est disponible pour ces productions.

L'aval de la filière avicole fait l'objet d'un suivi conjoncturel par le SCEES : enquête mensuelle auprès des abattoirs sur un échantillon de 200 établissements, complétée par une enquête annuelle auprès de 400 abattoirs portant plus spécifiquement sur la qualité des produits ; enquête trimestrielle auprès des ateliers de découpe de viande. Ce dispositif est complété en amont par une enquête mensuelle auprès des couvoirs, pour estimer la production au niveau national.

Par contre, le secteur de la production avicole dans les exploitations est mal connu. L'enquête Structure des exploitations agricoles collecte tous les deux ou trois ans des données limitées sur le sujet : effectifs des différentes espèces au moment du passage d'enquêteur, superficies en bâtiments utilisés par les volailles de chair. Par ailleurs, cette enquête couvrant l'ensemble des exploitations n'offre qu'une précision très limitée sur l'aviculture au niveau local. Le prochain recensement de l'agriculture (2010) restera généraliste et ne donnera pas un éclairage assez détaillé sur le sujet.

L'enquête détaillée sur l'aviculture 2008 permettra à la fois de disposer de données structurelles et techniques sur le secteur, et d'établir finement une production régionale.

9. Insertion dans un système d'information

Comme celle de 2004, l'enquête Aviculture 2008 sera réalisée en deux volets concomitants :

-1)-une enquête par sondage dans les principaux départements producteurs avec le même échantillon que celui de l'enquête de 2004, enrichi des nouvelles entrées (exploitations avicoles nouvellement créées ou exploitations existantes ayant créé une activité avicole, dans les deux cas au-delà du seuil de l'enquête). Cette enquête sera réalisée avec un questionnaire principal abordant les divers thèmes évoqués au point 6, qui reprennent en grande partie le questionnement de l'enquête de 2004.

-2)-une enquête complémentaire exhaustive par courrier ou téléphone, plus légère. Elle sera limitée aux principales variables de production et de capacité de production de l'enquête principale, et sera réalisée auprès de l'ensemble des exploitations du champ de l'enquête, sauf celles déjà enquêtées avec le questionnaire principal.

Cette enquête dite « complémentaire » sera étendue aux DOM avec des seuils à adapter.

L'avis d'opportunité est demandé pour les deux enquêtes.

10. Cible de l'enquête

L'enquête s'adresse aux exploitations agricoles ayant une production avicole et la commercialisant, d'une capacité dépassant certains seuils (voir ci-dessous). L'enquête par sondage devrait porter sur 8000 exploitations environ. L'enquête complémentaire devrait concerner environ 20000 exploitations.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'univers de tirage de l'enquête par sondage est constitué des exploitations atteignant au moins un des seuils suivants, déjà retenus pour l'enquête de 200 :

1 000 poules pondeuses d'œufs de consommation présentes ou une capacité équivalant à 1 000 poules

OU - 1 000 poulettes pour la ponte présentes ou une capacité équivalant à 1 000 poulettes

OU - 1 000 poulets présents

OU - 1 000 dindes présentes

OU - 500 pintades présentes

OU - 200 canards à rôtir présents

OU - 200 canards à gaver présents

OU - 500 pigeons et cailles présents

OU - 20 oies présentes

OU - 200 m² en bâtiments de volailles de chair

L'enquête complémentaire aura lieu sur l'ensemble des exploitations dépassant ces seuils, hors les exploitations déjà enquêtées dans l'enquête principale, constituant donc au total un recensement de la production et des capacités sur le champ logique ainsi défini.

Une extension aux DOM de l'enquête complémentaire est prévue avec une adaptation des seuils et des espèces.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête par sondage devrait être limitée aux principaux départements métropolitains, représentant plus de 95 % de la marge brute standard « volaille » au niveau national (en 2004, 48 départements avaient ainsi été enquêtés). Pour les régions qui ne seraient que partiellement couvertes par ce champ, l'extension aux autres départements est à l'étude.

L'enquête complémentaire couvrira l'ensemble du territoire métropolitain et les Dom.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Les exploitations avicoles ont été repérées exhaustivement lors du recensement agricole 2000, puis partiellement à l'occasion des enquêtes aviculture 2004 et structure 2003, 2005 et 2007.

La liste des unités à enquêter sera établie à partir :

- 1 - de cette base établie lors du dernier recensement et mise à jour
- 2 - du fichier des installations classées en DDSV pour les nouvelles installations
- 3 - du fichier des nouvelles immatriculations sirène

14. Mode de collecte

Pour l'enquête par sondage, la collecte sera réalisée par visite d'enquêteur. Pour l'enquête complémentaire, elle le sera par courrier ou téléphone. Elle sera coordonnée par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) des directions régionales de l'agriculture et de la forêt.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte ;

Elle aura lieu au printemps 2009.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Pour l'enquête par sondage, le temps d'interview est estimé à 1 heure et pour l'enquête complémentaire, le temps nécessaire pour remplir le questionnaire à 15 minutes (d'après le bilan de 2004).

Des tests de questionnaires sont prévus début 2008.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi :

Un comité d'utilisateurs a été constitué : il comprend des représentants des organismes suivants :

- Ministère de l'agriculture et de la pêche (Direction Générale de la Forêt et des Affaires Rurales – Bureau de la modernisation des exploitations et Direction Générale des Politiques Economique, Européenne et Internationale - Bureau du porc, des volailles et des productions animales spéciales)
- Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable – direction de l'eau
- Office de l'élevage
- Institut technique de l'aviculture- (ITAVI)
- SCEES

Un groupe de travail assure le pilotage opérationnel de l'opération. Il comprend des spécialistes de l'aviculture des mêmes organismes, complétés par:

- Ministère de l'agriculture et de la pêche - Direction Générale de l'Alimentation -Sous Direction de la sécurité sanitaire des aliments - (Bureau de la surveillance des denrées alimentaires et des alertes sanitaires et Bureau des matières premières)
- Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- Quatre services régionaux d'information statistique et économique (SRISE), de régions fortement avicoles : Aquitaine, Bretagne, Pays de la Loire et Rhône-Alpes

Un comité de suivi réunit les intervenants en interne au SCEES pour la coordination des travaux.

18. Exploitation et diffusion des résultats

La diffusion des résultats est prévue début 2010, avec publication :

- d'au moins un Agreste-Primeur

Conseil national de l'information statistique.

Fiches descriptives d'enquêtes pour avis d'opportunité - Formation « Agriculture » du 15 mai 2008.

- de données chiffrées sur support SCEES
- d'une étude plus approfondie sur support SCEES, réalisée en collaboration avec l'ITAVI.
- des données en ligne seront disponibles sur le site internet.
- des publications régionales sont également prévues.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La préparation de l'enquête mobilisera au Scees un responsable à temps plein en 2008, assisté pour partie de leur temps par un autre cadre A et la chef du bureau des statistiques animales.

Quatre agents des services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) participent au groupe de travail, réalisent des tests de questionnaires.

La collecte aura lieu sur deux mois en 2009 ; environ 300 enquêteurs seront mobilisés. Les SRISE assureront leur formation, le suivi de la collecte et l'encadrement nécessaire à la saisie des données. Le traitement des données et les premiers résultats mobiliseront le responsable d'enquête à temps plein en 2009 et les SRISE assureront les traitements régionaux.

20. Procédures particulières :

Aucun sujet sensible n'est abordé dans l'enquête.

Aucune question ne concernera des données confidentielles pour les exploitations interrogées (fournisseurs, sous-traitants..).

Recensement de la pisciculture dans les DOM

1. Intitulé de l'enquête

Recensement 2009 de la pisciculture dans les DOM

2. Service producteur

Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) du ministère de l'agriculture et de la pêche.

3. Service réalisant la collecte

Les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions de l'agriculture et de la forêt (DAF) du ministère de l'agriculture et de la pêche dans les DOM.

4. Historique de l'enquête

Cette enquête n'a jamais été réalisée dans les DOM mais elle bénéficie de l'expérience acquise en métropole, où des recensements ont été conduits en 1992, 1998 et 2008. Ils comportent deux volets: l'un consacré à la salmoniculture (élevage de salmonidés en eau douce vive), l'autre à la pisciculture marine (élevage de bars, daurades, turbots et maigres en eau de mer).

Dans les DOM, seront concernés : la salmoniculture à la Réunion, et la pisciculture marine et les élevages de crevettes d'eau douce dans l'ensemble des départements d'outre-mer et de Mayotte.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits.

Sans objet.

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

L'objectif de ce recensement est de déterminer les niveaux de production par une enquête sur le champ complet, et de réunir des données structurelles sur les élevages

Cette enquête abordera les thèmes suivants :

- Mesure de la production de poissons et crevettes en 2008 : inventaire des espèces élevées et mesure de la production par espèce.
- Structure de la production : statut et gestion de l'entreprise, identification des sites de production, main- d'œuvre, modes de commercialisation.
- Techniques de production : mode d'alimentation en eau de la pisciculture, équipements et matériels, suivi sanitaire, alimentation, pratiques d'élevage.
- Eventuellement: impact sur l'environnement : gestion des rejets.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane du ministère de l'agriculture et de la pêche (direction des pêches maritimes et de l'aquaculture). Sont également intéressés par l'utilisation des résultats : la Fédération française d'aquaculture (FFA), le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

A noter qu'un nouveau règlement européen entrera en vigueur en 2009, portant sur la collecte de données de production et de structure des exploitations aquacoles. Ce recensement devrait permettre, pour la première année de mise en œuvre du règlement, de répondre à une partie de ses exigences.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Aucun fichier administratif actuellement existant ne peut fournir ce type d'information sur le secteur de la salmoniculture et de la pisciculture marine. Seuls existent à ce jour :

- une identification des entreprises salmonicoles et piscicoles par l'IFREMER et la FFA, très incomplète pour les DOM
- des déclarations et autorisations au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, uniquement pour les plus grosses unités, et ne comportant que des données relatives à la gestion des pollutions des eaux

9. Insertion dans un système d'information

Il s'agit de réaliser un recensement des unités de production, au-dessus de seuils. Les seuils utilisés pour la métropole seront si nécessaire adaptés aux DOM. En métropole, l'interrogation est composée de deux questionnaires: l'un consacré aux entreprises, l'autre consacré aux sites de production. Pour une entreprise donnée, sont donc utilisés un questionnaire entreprise et un ou plusieurs questionnaires sites.

Dans les DOM, pour une première édition, et dans la mesure où (sous réserve de vérification) peu d'entreprises devraient comporter plusieurs sites, il est envisagé d'utiliser un seul questionnaire simplifié pour interroger à la fois entreprise et site.

10. Cible de l'enquête

Entre 5 et 10 entreprises en salmoniculture, ciblées sur La Réunion, moins de 50 entreprises en pisciculture marine et d'eau douce pour l'ensemble des DOM et Mayotte.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Espèces et seuils retenus :

- Salmoniculture : truite et autres salmonidés
- Pisciculture : crustacés, crevette d'eau douce ou chevrette (appellations locales diverses), tilapia, ombrine, autres espèces marines éventuelles.

En métropole, il n'existe pas de seuil de production pour la pisciculture marine ; un seuil de 2t de salmonidés ou 20.000 oeufs embryonnés est utilisé en salmoniculture. Ces seuils seront éventuellement adaptés au cas spécifique des DOM.

Ne sont pas incluses dans le champ de l'enquête les entreprises ne comportant que des étangs où sont élevés des poissons autres que les salmonidés (pisciculture d'étang).

Ne sont pas incluses dans le champ les entreprises qui n'ont qu'une activité commerciale d'achat et revente.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête est exhaustive pour les entreprises des Dom et de Mayotte ayant produit en 2008 au delà des seuils retenus.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La liste des unités à enquêter sera établie à partir :

- des listes de sites d'élevage figurant dans les fichiers administratifs : DAF, installations classées.
- du fichier de l'IFREMER

14. Mode de collecte

Par visite d'enquêteur ou directement par le service d'information statistique et économique des directions de l'agriculture et de la forêt

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte ;

La collecte sera réalisée fin 2009.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Temps moyen: 1 heure; maximum : 2 heures 30.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité d'utilisateurs sera mis en place, comprenant, outre le SCEES et la direction de la pêche maritime et de l'aquaculture (DPMA) : la Fédération française d'aquaculture (FFA), le comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA) et l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER).

18. Exploitation et diffusion des résultats

La diffusion des résultats est prévue courant 2010, avec publication de données chiffrées sur support Agreste

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La préparation de l'enquête mobilisera un responsable à temps plein courant 2009, assisté pour partie de leur temps par la chef de bureau des statistiques animales et par le chargé de mission DOM du SCEES.

La collecte aura lieu sur un mois fin 2009 ; une dizaine d'enquêteurs seront mobilisés. Les SRISE assureront leur formation, le suivi de la collecte et l'encadrement nécessaire à la saisie des données. Le traitement des données et les premiers résultats mobiliseront le responsable d'enquête et le chargé de mission DOM à temps partiel début 2010 et les SRISE assureront les traitements locaux.

20. Procédures particulières :

Aucun sujet sensible n'est abordé dans l'enquête.

Aucune question ne concernera des données confidentielles pour les exploitations interrogées (fournisseurs, sous-traitants..).

Recensement agricole 2010 et enquête associée sur les méthodes de production agricole

1. Intitulé de l'enquête

Recensement agricole 2010 (RA 2010) et enquête associée sur les méthodes de production agricole (MPA).

2. Service producteur

Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) du ministère de l'agriculture et de la pêche

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAF) du ministère de l'agriculture et de la pêche.

4. Historique de l'enquête

Le recensement agricole est reconduit en 2010, le précédent recensement s'est déroulé en 2000. Entre 2000 et 2010, trois enquêtes intermédiaires sur la structure des exploitations agricoles ont été réalisées : en 2003, 2005 et 2007. Toutes ces opérations sont prescrites par un règlement statistique européen.

L'enquête associée sur les méthodes de production agricole (MPA) est nouvellement introduite dans le règlement européen, sa date de référence est 2010.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Les recensements agricoles constituent une opération de base de la statistique agricole, aux utilisations extrêmement nombreuses et variées à tous les échelons géographiques, y compris au niveau de l'Union européenne puisque c'est une opération communautaire.

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

Le RA 2010 a pour objectif d'actualiser les connaissances sur le monde agricole. Les principaux thèmes du questionnaire sont la structure des exploitations agricoles, les superficies cultivées et les cheptels, la population agricole et l'emploi, les moyens de production (bâtiments, matériels,...), les activités para-agricoles (agrotourisme, vente directe à la ferme,...). D'autres thèmes, liés à des besoins nouveaux d'information, permettent de décrire les signes de qualité (labels, agriculture biologique, appellation d'origine contrôlée,...), certains aspects de l'impact de l'agriculture sur l'environnement, les aides perçues dans le cadre du développement rural. Des questions plus ciblées pourront concerner certains secteurs, comme la viticulture.

L'enquête associée MPA est ciblée sur les méthodes de travail et de conservation du sol, les techniques d'apports de fumure organique, certaines caractéristiques paysagères, les méthodes de protection des plantes, le pâturage, le logement des animaux, l'irrigation.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Le recensement agricole 2010 et l'enquête associée MPA répondent à un règlement communautaire en cours d'adoption (texte E 3528 - COM (2007) 245 final, présenté par la Commission le 10 mai 2007). Ce règlement vise à poursuivre la série des enquêtes communautaires sur la structure des exploitations agricoles menées depuis 1966. Il remplacera le règlement (CEE) n° 571/88 modifié en dernier lieu par le règlement n°1890/2006 qui organisait le dispositif d'enquêtes jusqu'en 2007 seulement.

Le RA 2010 permettra également de répondre, conjointement avec une exploitation statistique du Casier Viticole informatisé (CVI), aux exigences du règlement 357/79 sur les statistiques viticoles.

Outre Eurostat et les autres services de la Commission, on peut citer comme utilisateurs potentiels des résultats les différents services du ministère de l'agriculture et de la pêche, l'Insee, les chambres

d'agriculture, les instituts de recherche dans le domaine agricole (INRA, CEMAGREF), l'Ifen, les cabinets d'études et de conseil spécialisés dans le secteur agricole, les utilisateurs locaux (associations, coopératives,...), et de façon générale tous les acteurs du secteur agricole et du développement rural.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs).

RA 2010 :

Le recensement agricole occupe une place centrale dans le dispositif de la statistique agricole : il est un outil de connaissance exhaustif des exploitations agricoles. Il est aussi utilisé comme base de sondage pour les enquêtes réalisées en période inter-censitaire. Il fournit des informations qui n'existent pas, ou seulement partiellement, dans le répertoire des entreprises (Sirène) géré par l'Insee. D'une part, le champ du recensement agricole dépasse celui du répertoire Sirène : certaines petites exploitations ne sont pas immatriculées au répertoire des entreprises. D'autre part, le recensement fournit des données sur les caractéristiques des exploitations agricoles qui sont nécessaires pour la stratification des enquêtes par sondage.

Enquête MPA :

L'enquête associée sur les méthodes de production, conduite à la demande des services de la Commission européenne, vise à remédier à l'insuffisance des informations statistiques sur les différentes méthodes de production agricole au niveau des exploitations agricoles. Essentiellement qualitatives, ces informations sont complémentaires de celles issues des enquêtes du Scees sur les pratiques culturales, beaucoup plus détaillées et obtenues au niveau plus fin de la parcelle. L'objectif est de fournir des statistiques sur les méthodes de production utilisées par les exploitations agricoles comparables entre les différents Etats membres, en vue du développement de la politique agro-environnementale, et pour améliorer la qualité des indicateurs agro-environnementaux.

9. Insertion dans un système d'information

Le recensement agricole de 2010 est une enquête unique. Il sera complété en 2013 et 2016, conformément au règlement européen, par des enquêtes intermédiaires sur la structure des exploitations agricoles, qui feront l'objet de demandes d'opportunité séparées. L'enquête associée MPA est aussi programmée de manière unique.

Des questions régionales seront adjointes au questionnaire national du recensement agricole, pour tenir compte des spécificités locales.

L'avis d'opportunité est demandée pour le RA 2010 (y compris les questions régionales) et pour l'enquête associée MPA.

10. Cible de l'enquête

L'unité est l'exploitation agricole.

Le dernier recensement, en 2000, a dénombré près de 700 000 exploitations. Compte-tenu de la diminution du nombre d'exploitations observée dans des enquêtes intermédiaires de 2003 et de 2005, le nombre d'exploitations attendu en 2010 est de l'ordre de 500 000.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le recensement agricole couvre l'ensemble des unités qui répondent à la définition statistique de l'exploitation agricole. Une exploitation agricole est une unité économique et de production, qui satisfait simultanément les trois conditions suivantes : elle produit des produits agricoles (y compris maintien des terres dans de bonnes conditions agronomiques et environnementales donnant droit à versement de subventions), elle atteint une certaine dimension (superficie, nombre d'animaux, production...), elle est soumise à une gestion courante indépendante. Cette définition est conforme aux textes communautaires. Les seuils de taille définissant les exploitations à enquêter sont inchangés par rapport au recensement de 2000.

Le champ de l'enquête associée MPA est le même que celui du RA.

12. Champ géographique de l'enquête

Le RA 2010 et l'enquête associée MPA couvrent la France métropolitaine et les cinq DOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, et Mayotte qui devient un DOM en 2010). Les

extensions régionales ne correspondent pas à des unités interrogées supplémentaires, dans la mesure où le recensement est exhaustif, mais à des questions supplémentaires pour les mêmes unités enquêtées.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Le recensement agricole est exhaustif. La liste des unités à enquêter sera obtenue au terme de deux opérations successives. Une première liste d'exploitations potentielles sera établie par appariement entre la BSR du Scees (base de sondage renouvelée, ie base de données issue du recensement de 2000, et mise à jour avec les informations recueillies lors des enquêtes intermédiaires), le système d'information du MAP (données administratives : fichiers d'aides, identification des cheptels...), le répertoire Sirène sur le champ agricole et, éventuellement, le fichier de la mutualité sociale agricole (MSA). Puis des commissions communales seront organisées afin de vérifier la complétude de ces listes.

L'enquête associée sur les méthodes de production portera sur un échantillon d'environ 40 000 exploitations, tiré dans l'échantillon de l'enquête Structures 2007. Selon le projet de règlement européen, l'enquête MPA doit en effet être statistiquement représentative au niveau régional (niveau NUTS 2), en ce qui concerne la taille et le type des exploitations agricoles, et respecter certains exigences de précision définies dans le règlement.

14. Mode de collecte

La collecte du RA 2010 et de l'enquête associée MPA sera réalisée en face à face par enquêteur, en mode Capi.

Un pré-remplissage est prévu sur certaines questions pour les exploitants ayant fait une déclaration administrative, principalement sur les superficies des cultures principales (fichier des déclarations de surface). Il est également envisagé d'utiliser le fichier de la MSA pour renseigner en pré-remplissage les données sur la main-d'œuvre salariée lorsque celles-ci sont disponibles. Dans ces cas là et pour ces questions, l'entretien sera basé sur une confirmation des données déclarées.

Les questions du règlement européen portant sur les mesures de soutien au développement rural (2^{ème} pilier de la PAC) feront l'objet d'une substitution totale a posteriori par des données administratives (fichiers AUP, CNASEA, ...), celles-ci étant par nature exhaustives.

Pendant la collecte, des contrôles seront réalisés sur les données collectées à partir de données antérieures, qu'elles soient statistiques (enquêtes intermédiaires sur la structure des exploitations agricoles, ...) ou éventuellement administratives.

L'enquête associée sur les méthodes de production constituera un module Capi distinct, qui sera adjoint au questionnaire RA pour les exploitations appartenant à l'échantillon.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte ;

La collecte d'informations préalables pour établir la liste d'unités à enquêter aura lieu de décembre 2009 à mars 2010.

La collecte des questionnaires du RA 2010 et de l'enquête associée MPA se déroulera du 1^{er} octobre 2010 au 31 janvier 2011.

16. Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de réponse est de 1 heure en moyenne pour le RA, et de l'ordre de 20 minutes pour l'enquête MPA. Le temps de réponse devrait être réduit par rapport aux précédents recensements grâce au pré-remplissage avec les données administratives qui concerne surtout les plus grosses unités et au recours accru aux données du CVI pour la partie viticulture.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité directeur suit la préparation du recensement agricole 2010 et de l'enquête MPA. Il est composé de la direction du Scees, des responsables de la sous-direction des statistiques sur les exploitations agricoles et forestières, et de la sous-direction des synthèses statistiques et des revenus, des chargés de mission Affaires internationales, Diffusion statistique et Coordination des moyens statistiques, des responsables de projets statistique, informatique, diffusion et communication, et de représentants des Srise, La sous-direction des systèmes d'informations du Map (dont le Centre d'Etudes et de Réalisation Informatique -Ceri- joue le rôle de maîtrise d'oeuvre dans la capisation du questionnaire) est également représentée, avec son sous-directeur et les responsables des

développements informatiques,. Pour compléter l'action du comité directeur, des comités de pilotage opérationnels seront organisés selon les besoins.

La concertation sur le questionnaire du RA 2010 et celui de l'enquête MPA se fera sous l'égide de la formation Agriculture du Cnis et fera dans ce cadre l'objet d'une réunion élargie, probablement fin 2008. Cela permettra de consulter ainsi l'ensemble des membres de la formation agriculture, à savoir les organismes de recherche dans le domaine agricole (INRA, CEMAGREF), l'Insee, l'Ifen, les représentants des chambres d'agriculture et de la profession agricole... Au sein du Map, un groupe de travail sera créé, qui aura aussi en charge la constitution des instructions aux enquêteurs et aux encadrants. Seront conviés à ce groupe de travail les responsables des équipes projets statistique et informatique, des représentants des groupes de travail sur le programme à moyen terme 2009-2013 du Scees, les Directions du MAP (en particulier la Direction Générale de l'Economie et des Territoires).

Par ailleurs, une réflexion est menée avec l'Insee sur l'articulation entre la base de sondage du recensement agricole et le répertoire des entreprises (Sirène), dans le cadre de la demande communautaire d'étendre les répertoires statistiques au domaine agricole.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Concernant le recensement agricole, le règlement européen impose de transmettre à la Commission les résultats individuels validés avant le 31 mars 2012. Pour l'enquête associée sur les méthodes de production, les données individuelles, couplées à celles du RA et validées, doivent être transmises au plus tard le 31 décembre 2012. Un groupe de travail sur la diffusion des résultats, rassemblant des producteurs, des utilisateurs et des diffuseurs, étudie l'intérêt et la possibilité technique de publier des résultats provisoires, avant la production des résultats définitifs.

Le support privilégié pour la diffusion des résultats statistiques sera Internet. Les données seront restituées sous forme de tableaux multidimensionnels, de graphiques, de cartes et de documents associés aux sources statistiques. L'ensemble de l'information mise en ligne sera gratuite.

Le niveau géographique le plus fin envisagé pour la publication des résultats est la commune, sous réserve de respecter le secret statistique.

Le retour d'information vers les enquêtés se fera par la présentation des résultats aux représentants de la profession agricole, et par des interventions dans les chambres d'agriculture.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Pour le RA 2010 et l'enquête associée MPA, les moyens humains permanents du Scees comprennent au niveau national un coordonnateur, les équipes projets statistique (3 agents), informatique (2 agents), diffusion (1 agent), communication (1 agent). D'autres personnes pourront être mobilisées en fonction de l'avancement des travaux. Au niveau régional les activités d'appui, de coordination, de contrôle et de diffusion mobiliseront 8 personnes en moyenne par région (de 5 à 12).

Pour la collecte 3000 agents pigistes seront recrutés : 2500 enquêteurs et 500 encadrants tous rémunérés à l'acte. Les moyens nécessaires pour l'assistance informatique durant la collecte doivent être évalués, ainsi que la possibilité de sous-traiter cette tâche à un prestataire extérieur.

Les travaux de capisation nécessités par le passage à la saisie mobile inauguré au Scees par le RA2010 sont réalisés par la Sous-direction des systèmes d'information du Map. Sept personnes y travaillent aux développements informatiques.

Le budget externe demandé pour le RA et l'enquête associée MPA (personnel permanent exclus) est de l'ordre de 54 millions d'euros.

20. Procédures particulières :

Questions sensibles

Il n'y a pas de questions sensibles dans ces enquêtes. Les seules questions concernant des personnes se limitent, pour les chefs d'exploitations et les membres de leur famille, à leur année de naissance, leurs liens de parenté, leur sexe, leur formation et la description sommaire de leur activité professionnelle.

Études d'impact (enquêtes auprès des entreprises)

Aucune question confidentielle concernant des fournisseurs, des clients ou autres partenaires professionnels n'est abordée dans ces enquêtes qui pourraient justifier un accord écrit préalable de l'intéressé.

Enquête sur les consommations d'énergie dans les coopératives d'utilisation de matériel en commun et les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les consommations d'énergie dans les coopératives d'utilisation de matériel en commun (CUMA) et les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux (ETAFR).

2. Service producteur

Service central des enquêtes et études statistiques (SCEES) du ministère de l'agriculture et de la pêche.

3. Service réalisant la collecte

La collecte sera réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) implantés au sein des directions régionales de l'agriculture et de la forêt (DRAF) du ministère de l'agriculture et de la pêche.

4. Historique de l'enquête

La précédente enquête sur les consommations d'énergie en agriculture a été réalisée en 1992, auprès d'un échantillon de 8 500 exploitations agricoles, 855 CUMA et 1 144 ETA.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits.

L'enquête projetée n'est pas une reconduite de la précédente. On constate une tendance à l'externalisation des travaux liés à l'agriculture. Ainsi en 2005, près de 3 exploitations agricoles sur 10 ont recours à un tracteur appartenant à une CUMA ou à une ETA. Cette proportion atteint 4 sur 10 quand il s'agit d'une moissonneuse-batteuse.

6. Objectifs généraux de l'enquête - Principaux thèmes abordés

Cette enquête vise à quantifier la consommation, pour les usages professionnels, de produits pétroliers et non pétroliers ainsi que la production d'énergie pour l'autoconsommation et pour la vente. Les principaux thèmes abordés :

- consommation pour les usages professionnels (chauffage et éclairage, tracteurs, autre force motrice...) des produits non pétroliers (électricité de réseau, bois, ...)
- consommation pour les usages professionnels (chauffage et éclairage, tracteurs, autre force motrice...) des produits pétroliers (propane-butane, fioul domestique, gazole, essence)
- caractéristique du recours aux travaux à l'entreprise (fréquence, matériels les plus utilisés, consommations / matériel, origine du carburant utilisé...)
- production d'énergies renouvelables

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane du Ministère de l'agriculture et de la pêche (direction générale des politiques économique, européenne et internationale). Elle est issue des travaux du comité opérationnel du plan performance énergétique des exploitations agricoles. Sont également intéressés par l'utilisation des résultats : la fédération nationale des coopératives d'utilisation du matériel agricole (FNCUMA), la fédération des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux (Entrepreneurs des Territoires), l'Observatoire de l'énergie et l'ADEME.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs).

Aucun fichier administratif actuellement existant ne peut fournir le type d'information recherché sur les CUMA et ETAFR.

Les données fournies par le réseau d'information comptable agricole (RICA) sur l'énergie et la mesure de la consommation finale d'énergie de l'agriculture réalisée par l'Observatoire ne couvrent pas ces deux types d'entreprises.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête envisagée se déroule en un seul passage.

Une enquête sur les consommations et les productions d'énergie dans les exploitations agricoles sera vraisemblablement programmée après le recensement de l'agriculture 2010.

10. Cible de l'enquête

L'unité statistique et l'unité enquêtée sont l'entreprise. Le nombre d'unités enquêtées devrait se situer entre 3 500 et 5 000 selon les résultats de l'étude sur le plan de sondage.

11. Champ de l'enquête

L'enquête envisagée en 2010 portera sur les CUMA et les ETAFR.

Les ETAFR comprennent trois catégories d'entreprises en fonction de la nature de leur activité principale (travaux agricoles, forestiers et ruraux).

Les entreprises des travaux agricoles réalisent pour leurs clients (céréaliers, éleveurs, viticulteurs, arboriculteurs et maraîchers), une part des travaux agricoles (travaux du sol, semis, traitements phytosanitaire, travaux de récolte...).

Les entreprises des travaux forestiers interviennent à la demande de propriétaires forestiers ou d'exploitants forestiers sur l'intégralité de la gestion forestière (coupe, débardage, travaux d'élagage visant à la production de bois de qualité, gestion simplifiée des parcelles en cours de reboisement, entretien des nouvelles plantations, l'amélioration qualitative des peuplements, logistique et le transport...).

Les entreprises des travaux ruraux sont sollicitées pour le drainage, l'assainissement ou l'exploitation en vue de la remise en culture du sol, l'aménagement des marais, l'irrigation, l'installation de canalisations, la transformation et l'entretien des espaces, l'implantation ou la valorisation de chemins ruraux et de sentiers pédestres, le reboisement, et le remembrement.

L'expérience du SCEES montre que les unités ciblées sont assez mal repérées dans SIRENE. Toutefois le champ peut être décrit comme l'ensemble des entreprises dont la forme juridique est CUMA et des entreprises dont le code APE est 01.61Z, 01.62Z, 01.63Z, 02.10Z, 02.30Z, 02.40Z. Certaines entreprises de travaux ruraux peuvent aussi être classées en génie civil.

Le champ couvert par l'enquête peut être approché comme suit :

12 700 CUMA en 2005 (Données CUMA France 2007)

22 384 ETAFR en 2006, dont 13 473 entreprises de travaux agricoles (ETA), 7 869 entreprises de travaux forestiers (ETF) et 1 042 entreprises de travaux sylvicoles (Données MSA 2008).

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France métropolitaine. Aucune extension régionale n'est envisagée.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Il est vraisemblable que la base de sondage sera constituée à partir des données disponibles à la mutualité sociale agricole (MSA). SIRENE (Cf. § 11) sera utilisé autant que possible pour enrichir la base. Une collaboration de la fédération nationale des CUMA (FNCUMA) et de la fédération des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux (Entrepreneurs et Territoires) sera également recherchée.

14. Mode de collecte

La collecte sera réalisée par interview en face à face. Aucune donnée administrative n'est utilisable et aucun appariement n'est envisagé.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La collecte sera réalisée au cours du deuxième trimestre 2010.

16. Contraintes imposées à l'enquête

Le temps d'interview sera limité à un maximum de 1h30. Les tests réalisés lors de la mise au point du questionnaire seront, entre autres, utilisés pour veiller à ne pas dépasser cette limite.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité d'utilisateurs sera mis en place. Il comprendra, outre le SCEES et la direction générale des politiques économique, européenne et internationale : la fédération nationale des coopératives d'utilisation du matériel agricole (FNCUMA), la fédération des entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux (Entrepreneurs des Territoires), l'Observatoire de l'énergie et l'ADEME.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Le support privilégié pour la publication est Internet. Les données seront restituées sous forme de tableaux multidimensionnels, de graphiques, de cartes... L'ensemble de l'information mise en ligne sera gratuite.

Le niveau géographique le plus fin envisagé pour la publication des résultats est la région.

Le retour d'information vers les enquêtés se fera par la présentation des résultats aux représentants de la profession (FNCUMA, Entrepreneurs des Territoires).

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

La préparation par le SCEES au niveau national mobilisera un agent (0.8 ETP) de janvier 2009 à mars 2010. L'encadrement de la collecte (préparation, formation des enquêteurs, suivi) mobilisera un agent par région pendant 5 mois à temps partiel soit environ 3 mois personnes. Les activités de validation et traitement des données et de publication des résultats occuperont un agent en service central pendant 6 mois.

Procédures particulières

Aucun sujet sensible n'est abordé dans l'enquête.

Aucune question ne concernera des données confidentielles pour les entreprises interrogées (fournisseurs, sous-traitants..).

Enquête Aquaculture

1- Intitulé de l'enquête

Sur les documents et questionnaires, l'enquête est intitulée « Enquête statistique Aquaculture » suivi de l'année de référence de l'activité.

2- Objectifs généraux de l'enquête

Dénombrer les entreprises d'aquaculture en eau douce et eau salée, estimer les productions annuelles, l'emploi concerné en nombre et équivalent temps plein.

3- Service producteur

Le service producteur est la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du Ministère de l'agriculture et de la pêche par son Bureau central des statistiques (BCS).

4- Service réalisant la collecte

La collecte est réalisée par courrier. Sous le contrôle du BCS, un établissement ou une société se voit généralement confier la gestion des courriers et la saisie des réponses, sous contrat garantissant le secret statistique et la confidentialité des données.

5- Historique de l'enquête

La formation Agriculture dans sa réunion du 9 mai 1996 a émis un avis d'opportunité favorable à l'enquête intitulée « Cultures marines » pour répondre aux demandes de la Commission européenne (règlement 788/96 du Conseil sur la communication annuelle de statistiques de production en aquaculture) et du Ministère de l'agriculture et de la pêche, enquête réalisée par la DPMA. L'avis d'opportunité était renouvelé par la formation Agriculture dans sa réunion du 11 avril 2002. Le champ de l'enquête était initialement limité aux conchyliculteurs et pisciculteurs en eau salée.

À la demande de la DPMA, le champ de l'enquête a été étendu à la salmoniculture continentale en juin 2003. L'intitulé devenait « enquête statistique Aquaculture » en conservant le même périmètre des informations demandées et le même questionnaire.

6- Bilan d'exécution de l'enquête

L'enquête annuelle existe sous une forme stable depuis 1997. Elle a été suspendue en 2002, année de réalisation du premier recensement de la conchyliculture avec le SCEES. De même, l'enquête à réaliser en 2008 n'interroge que les entreprises conchylicoles car un recensement de la salmoniculture continentale et de la pisciculture marine est en cours de réalisation.

Les résultats de l'enquête ont servi à la mise à jour du Bilan de annuel production (DPMA & OFIMER), des revues Agreste GraphAgri et Bimagri, ont permis de répondre aux demandes internationales (Eurostat, FAO, OCDE) et d'informer les services de la DPMA, les organismes de recherche ou de la profession et les enquêtés eux-mêmes.

7- Origine de la demande

Fin 2006, la Commission européenne proposait un nouveau règlement sur la communication de statistiques en aquaculture (COM(2006)864). Le Parlement européen et le Conseil ont présenté un règlement amendé qui a été approuvé par le Parlement le 31 janvier 2008. Ce règlement entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2009, portant sur l'activité aquacole en 2008 avec un périmètre des données élargi et une stratification détaillée par rapport au règlement 788/96.

La production finale annuelle doit être exprimée en volume et en valeur, par espèce élevée et par technique d'élevage. Sont demandés de plus : la production des écloséries et nurseries de juvéniles destinés à la vente, les volumes d'animaux capturés en milieu naturel pour les besoins des élevages aquacoles. Tous les trois ans, un bilan « structure de la production » s'intéresse aux capacités d'élevage, en surface ou volume, par espèce et par technique d'élevage.

L'enquête statistique Aquaculture de la DPMA doit donc être rénovée pour répondre aux exigences de ce règlement du Parlement européen et du Conseil.

Si ce nouveau règlement n'aborde pas les statistiques de l'emploi, la France reste destinataire de demandes de la FAO, de l'OCDE sur ce sujet. Ce dernier intéresse aussi les services de la DPMA et divers interlocuteurs (Préfecture, DRAF...).

8- Place dans le dispositif statistique sur le sujet

L'enquête annuelle « Aquaculture » menée par le BCS est la seule source de données statistiques visant le niveau des entreprises aquacoles et permettant d'évaluer ce secteur en termes de production (volume et valeur), d'emploi, de statut et structure. Le questionnement est uniforme pour l'ensemble du secteur aquacole et du territoire.

Les professionnels de l'aquaculture sont amenés à répondre à des questionnaires administratifs émanant de services départementaux (DDAF, DDAM, DDSV...) construits pour répondre spécifiquement à des règlements distincts. Ces opérations ne donnent généralement pas lieu à la publication de résultats statistiques sur l'ensemble du territoire.

9- Insertion dans un système d'information

Le BCS maintient une base de données des entreprises aquacoles sur le territoire ainsi que leurs réponses aux enquêtes annuelles.

Le BCS a recours de manière annuelle ou moins fréquente à des sources administratives comme un extrait de fichier SIRENE ou les questionnaires des services mentionnés au point 8 précédent.

Le questionnement de ces services diffère suivant le métier (conchyliculture, pisciculture marine, pisciculture continentale), est souvent limité à la production, utilise une identification propre. De plus, la cible visée est soit le site de production (établissement), soit le concessionnaire du domaine public maritime, ce qui rend difficile l'agrégation des résultats au niveau de l'entreprise.

Le rapprochement avec ces sources administratives est effectué pendant la préparation de l'enquête ; il sert essentiellement à confirmer l'activité des entreprises ou à détecter un nouvel intervenant dans l'aquaculture.

L'utilisation de ces sources administratives sera facilitée quand le MAP aura mis en place la Base de données nationale des utilisateurs (BDNU) en y intégrant l'aquaculture dans son ensemble.

10- Cible de l'enquête

L'enquête « Aquaculture » s'intéresse au niveau des entreprises du secteur. Pour répondre au futur règlement européen, le BCS doit intégrer dans son champ actuel les entreprises de pisciculture en étangs, en se limitant à celles dont la pisciculture est l'activité principale.

Le nombre d'entreprises à enquêter est d'environ 5 000 unités.

11- Champ de l'enquête

L'enquête annuelle porte sur les entreprises en conchyliculture, en pisciculture marine, en pisciculture en eau douce pratiquant les éclosions et/ou l'élevage d'animaux aquatiques pour la vente vers différentes destinations : entre professionnels, repeuplement, circuits de pêche de loisir, pour la consommation. Il est ajouté la production d'œufs non embryonnés pour la consommation humaine (notamment caviar d'esturgeon) et la production d'algues en eau salée.

12- Champ géographique de l'enquête

Le futur règlement européen porte sur l'ensemble du territoire national, il vise l'utilisation d'enquêtes, ou d'autres méthodes validées statistiquement, couvrant au moins 90 % de la production totale, le reste pouvant être estimé.

Compte tenu de la spécificité de l'aquaculture, du relativement faible nombre d'entreprises dans les DOM dont la production couvre moins de 5 % du total national, l'enquête « Aquaculture » est limitée au territoire métropolitain.

Une extension aux DOM pourra être envisagée si le concours des services administratifs ou de centres de recherche locaux peut être organisé.

13- Bases de sondage

Le nombre d'entreprises reste peu élevé, notamment dans le secteur de la pisciculture en eau douce ou en eau salée. L'enquête « Aquaculture » sert encore à maintenir une liste d'entreprises actives, notamment en conchyliculture avec de nombreux producteurs individuels.

Il n'est pour l'instant pas envisagé de recourir à un échantillonnage et l'enquête est exhaustive. Après plusieurs enquêtes suivant ce nouveau questionnement, il sera possible d'étudier la mise en place d'un échantillonnage pour les strates les plus nombreuses.

14- Mode de collecte

Le questionnaire et les documents annexes sont distribués par courrier aux enquêtés qui disposent d'une enveloppe de réponse prépayée. Deux relances par courrier sont généralement effectuées et un contact téléphonique peut être programmé pour joindre les entreprises non répondantes pour rappeler l'importance de leur réponse.

Aucun appariement des réponses pour la production ou l'emploi n'est effectué avec d'autres sources administratives. Conformément au respect du secret statistique, les données de base collectées ne sont pas communiquées à l'extérieur du BCS. Enregistrée auprès de la CNIL, l'enquête « Aquaculture » garantit le droit de consultation et modification aux entreprises individuelles.

15- Date et périodicité

L'enquête « Aquaculture » est annuelle et intervient au cours du second trimestre de l'année civile de référence pour permettre aux entreprises d'établir leur bilan comptable et pour respecter les délais du futur règlement européen.

16- Contraintes imposée à l'enquêté

L'enquête rénovée doit permettre de répondre au futur règlement européen avec un détail requis plus important que le règlement en vigueur. En contrepartie, l'enquête demande moins de détail sur le volet « emploi » du questionnaire pour ne garder que l'essentiel. Aucune question ne porte sur la sphère privée de l'enquêté.

Le temps de réponse est d'environ 20 minutes, sachant que les informations connues par le BCS sont pré imprimées en première page du questionnaire.

17- Instance de concertation

Pour la mise en place de l'enquête rénovée, pour expliquer les exigences du futur règlement européen, une information a été effectuée en 2007 auprès des services de la DPMA, du SCEES et des instances professionnelles concernées par le recensement « salmoniculture » et « pisciculture marine » en 2008.

Un comité de concertation sera mis en place au cours du second trimestre 2008 pour cette enquête rénovée et comprendra : le BCS, les bureaux de la conchyliculture et de la pisciculture de la DPMA, le bureau des statistiques animales du SCEES, une représentation de l'IFREMER, les instances professionnelles en conchyliculture, salmoniculture continentale, pisciculture marine, pisciculture en étangs.

18- Exploitation et diffusion des résultats

L'exploitation des résultats est effectuée par le BCS.

En plus de permettre de répondre aux règlements de communication de statistiques à la Commission, FAO, OCDE, les résultats de l'enquête sont intégrés au Bilan annuel de production (DPMA & OFIMER), aux revues GraphAgri et Bima. Il est envisagé une publication annuelle d'un quatre-pages sur l'activité aquacole.

Les résultats agrégés au niveau métropole, régions, départements sont envisagés mais suivant le secteur concerné (conchyliculture, salmoniculture, pisciculture marine ...) des regroupements sont effectués pour satisfaire le secret statistique. Ces résultats sont communiqués aux services de la DPMA et aux instances professionnelles. Ils servent pour répondre aux questions adressées au BCS par des centres de recherche, par des services administratifs régionaux...

Lors du questionnement, l'unité enquêtée reçoit une restitution des résultats de l'enquête précédente.

19- Moyens humains et financiers

Le BCS occupe un cadre pour cette enquête annuelle (35 % préparation, 20 % collecte, 25 % traitement, 20 % communication). Le coût de collecte et saisie est d'environ 50 000 euros.

Demande d'accès à des données détenues par l'Agence unique de paiement (AUP)

1. Service demandeur

Service central des enquêtes et études statistiques (Scees) du ministère de l'Agriculture et de la pêche.

2. Organisme détenteur des données demandées

Agence unique de paiement (AUP)

3. Nature des données demandées

Registre parcellaire graphique

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Permettre des études locales fines à partir des données géo-référencées, pour répondre à une demande sans cesse croissante sur les territoires.

Améliorer les tirages d'échantillon de certaines enquêtes.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Le registre parcellaire graphique fournit le géoréférencement de tous les îlots de cultures des exploitations agricoles qui déposent, dans le cadre des règlements européens, une déclaration de surfaces pour l'obtention d'aides agricoles, ainsi que les surfaces et les cultures présentes sur ces îlots.

Ces informations permettent des études sur des zonages géographiques plus appropriés que les niveaux géographiques administratifs. Elles permettent par exemple d'étudier les problèmes environnementaux liés aux modes de cultures (engrais, produits phytosanitaires) sur des zones particulières comme les bassins versants. Elles peuvent également répondre à des besoins d'informations en matière d'aménagement du territoire.

Ces informations permettent d'autre part, en concentrant le tirage des points à observer sur les îlots comportant certaines cultures, d'améliorer le tirage de l'échantillon de diverses enquêtes :

- l'enquête sur les terres labourables (estimation des rendements, entre autres),
- d'autres enquêtes qui répondraient aux orientations du programme à moyen terme 2009-2013.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Il n'y a pas de dispositif statistique existant sur le même sujet.

7. Périodicité de la transmission

Annuelle

8. Diffusion des résultats

Etudes diverses sur des zonages géographiques particuliers.